



LE TAINTRUSIEN



Mai 2021

Numéro 3

Le doyen du village, André DELON, vient de fêter ses cent ans.



André DELON voit le jour le 25 avril 1921 à la ferme familiale du Xainfaing.

Fils d'agriculteur, c'est à l'âge de 23 ans, un dimanche de novembre 1944, qu'il perd sa jambe droite, victime d'une mine allemande enfouie à proximité de la ferme familiale.

Après la seconde guerre mondiale, ce jeune "meury", amputé de guerre, assure durant 3 ans, les fonctions de secrétaire de mairie. Mais c'est dans le reboisement et l'exploitation de forêts privées qu'il découvre sa passion.

André DELON, visage incontournable de TAINTRUX, tiendra le café de la poste, tenant lieu également de cantine scolaire et son traditionnel jeu de quilles, pendant plus de vingt ans.

Aujourd'hui, il profite d'une retraite bien méritée aux petits soins de sa fille Mireille dite "Mizou".

Le maire, son conseil et les Taintrusiens lui souhaitent un joyeux anniversaire.

Anne, Brigitte et Magali vous accueillent en mairie chaque :

Lundi : de 10 h à 12 h

Mardi : de 10 h à 12 h
de 14 h à 16 h

Mercredi : de 10 h à 14 h

Jeudi : de 10 h à 12 h
de 14 h à 16 h

Vendredi : de 10 h à 12 h

Samedi : de 10 h à 12 h

Point Service sur rendez-vous :
Mardi et jeudi de 10 h à 12 h

Téléphone :
03 29 50 07 09

Urgence (nuit) :
06 70 35 22 90

Fax :
03 29 50 78 44

E-mail :
communedetaintrux@wanadoo.fr

Adresse :
5, chemin de la Mairie
88100 TAINTRUX

Permanences du maire et de ses adjoints :

Pierre CHACHAY :
Lundi de 10 h à 12 h
Jeudi de 10 h à 12 h
Samedi de 10 h à 12 h

Jean-Luc CUNY :
Mardi de 10 h à 12 h
Jeudi de 10 h à 12 h

Gilles VENNET :
Mercredi de 10 h à 12 h
Vendredi de 10 h à 12 h

Frédérique GUILLEMIN :
Mercredi de 10 h à 12 h
Samedi de 10 h à 12 h

Florence RICATTE :
Lundi de 10 h à 12 h
Samedi de 10 h à 12 h



*Chères Taintrusiennes,
chers Taintrusiens,
chers amis.*

Cela fait déjà un an que nous administrons les affaires communales, dans une crise sanitaire compliquée, qui ne cesse de se prolonger.

Le temps passe vite et le virus du Covid19 et ses variants sont toujours présents, emportant certains d'entre nous, en hospitalisant d'autres, nous isolant les uns des autres, parfois même de nos proches, de nos amis.

Dans l'attente d'une amélioration, voire d'une fin de crise que nous espérons tous, il est fortement conseillé de se faire vacciner le plus tôt possible et de continuer d'appliquer strictement les consignes sanitaires.

C'est l'immunité collective qui nous fera oublier cette épreuve et qui nous permettra de retrouver, en toute sérénité, la vie d'avant.

Lors du précédent Taintrusien, je vous annonçais nos principales priorités, notamment celle du devenir de l'ancien hôtel-restaurant « le Haut-Fer ». Aujourd'hui, cet engagement est tenu, le projet est lancé.

Le maître d'œuvre retenu pour la réhabilitation de ce bâtiment communal est un architecte déodatien. (Cf. page suivante). Nous vous tiendrons informés de l'avancement des travaux au fil des prochains Taintrusiens.

Je profite de ce numéro pour vous annoncer les importants changements en ce qui concerne l'urbanisme sur notre commune.

Le 31 décembre 2020, en l'absence d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme), notre POS (Plan d'Occupation des Sols), actualisé en juillet 1999, est devenu caduc par la Loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019.

À compter du 01 janvier 2021, c'est le RNU (Règlement National d'Urbanisme) qui s'applique en attendant la mise en œuvre du PLUIh (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal habitat) qui devrait voir le jour en 2024.

Pour faire simple, aujourd'hui, c'est le Préfet du département qui décide où et quoi construire sur TAINTRUX.

À compter de ce numéro, je vous présenterai, sur chaque Taintrusien, les membres du conseil municipal. Vous êtes en droit savoir et de connaître, qui fait quoi, au sein de la mairie.


Pour ce numéro, l'honneur revient au premier adjoint : Jean-Luc CUNY, résidant chemin de l'Auzel à Rougville.



Retraité de la fonction publique territoriale, Jean-Luc CUNY est délégué aux finances, aux marchés publics, à l'état civil et aux affaires municipales.

Il gère avec rigueur le budget communal, contrôle l'état civil, organise les élections et seconde au quotidien le maire dans le suivi de l'urbanisme et des affaires courantes.

Sachez, chers Taintrusiens, qu'en ces moments difficiles, nous partageons avec vous vos difficultés et vos contraintes. Nous sommes là pour vous aider et vous soutenir. Vous pouvez compter sur nous.

*Prenez bien soin de vous et des vôtres
Avec ma plus grande fidélité.
votre maire
*

Etat civil

Bienvenue à :

Abby FEY, le 21 janvier 2021
de Laurie WENDLING et Maxence FEY

Théa LOUIS DA SILVA, le 7 mars 2021
d'Elodie DA SILVA et Kevin LOUIS

Léane DEPARIS, née le 11 avril 2021
De Nicolas DEPARIS et Julie MEYER

Toutes nos pensées aux familles de :

Robert PERRIN décédé le 30 décembre 2020

Marie MICHEL décédée le 9 janvier 2021

André BLAISE décédé le 21 janvier 2021

Marie Yvonne THOMAS décédée le 15 mars 2021

Jean-Paul CARON décédé le 1 avril 2021

Viviane MEYER décédée le 4 avril 2021

Georges SENEGAS décédé le 10 avril 2021

Félicitations pour leur mariage :

Mélissa POIROT et **Pierre-Alain GOURRIER** le 22 mai 2021

Budget primitif

Le budget primitif englobe l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il constitue un acte obligatoire pour une commune et doit être voté par le Conseil Municipal avant le 15 avril de l'année en cours.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget d'une commune.

La section de fonctionnement inclut la gestion des affaires courantes.

Exemples de dépenses : les salaires des employés de la commune, les indemnités des élus, l'achat de fournitures, l'entretien du matériel, des véhicules, la consommation énergétique, l'éclairage public, le fonctionnement de la cantine, l'entretien de la voirie.... Exemples de recettes : impôts locaux, dotations versées par l'Etat, locations, ventes de bois...

Section de fonctionnement			Section de fonctionnement		
Dépenses			Recettes		
chapitre		%	chapitre		%
Charges à caractère général	386 275,00	31,41	Excédent reporté	67 051,03	5,45
Charges de personnel	460 800,00	37,47	Recettes de services	193 407,57	15,73
Atténuation de produits	110 500,00	8,99	Impôts et taxes	549 100,00	44,65
Autres charges de gestion courante	154 409,43	12,56	Dotations	322 800,00	26,25
Charges financières	7 000,00	0,57	Autres recettes courantes	68 406,47	5,56
Charges exceptionnelles	12 500,00	1,02	Recettes financières	3,00	0,00
Virement à la section investissement	98 283,64	7,99	Recettes exceptionnelles	4 000,00	0,33
			Atténuation de charges	25 000,00	2,03
Total dépenses de fonctionnement	1 229 768,07		Total recettes de fonctionnement	1 229 768,07	

La section d'investissement est liée au projet de la commune à moyen ou long terme.

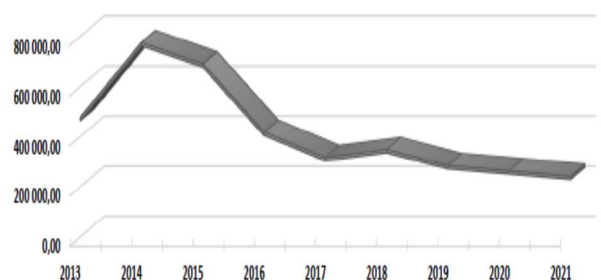
Exemples de dépenses : acquisition de mobilier, de matériel, d'informatique, d'études et de travaux...

Exemples de recettes : en lien avec les projets d'investissement retenus....

Section d'investissement			Section d'investissement		
Dépenses			Recettes		
chapitre		%	chapitre		%
Solde d'investissement	169 936,95	13,08	Solde investissement transport	54 914,05	4,23
Remboursement emprunts	21 836,62	1,68	Solde exécution reporté	50 974,21	3,92
Frais d'études	20 000,00	1,54	Virement de la section fonct.	98 283,64	7,57
Immobilisations hors opérations	135 974,21	10,47	F.C.T.V.A.	69 142,38	5,32
Immobilisations opérations	951 026,95	73,22	Subventions	580 460,45	44,69
			Emprunts	445 000,00	34,26
Total dépenses d'investissement	1 298 774,73		Total recettes d'investissement	1 298 774,73	

Etat de la dette :

Années	capital restant dû	nombre habitants*	dette par hab.	moy/strate**
2013	469 855,70	1610	291,84	682
2014	770 685,31	1610	478,69	596
2015	686 587,84	1609	426,72	591
2016	413 161,70	1607	257,10	582
2017	311 796,94	1603	194,51	610
2018	343 339,16	1598	214,86	615
2019	279 344,85	1593	175,36	612
2020	258 749,19	1593	162,43	non connu
2021	237 353,92	1593	149,00	non connu
		*source DGCL		** source DGCL



Agenda

- Les élections départementales et régionales se dérouleront **les dimanches 20 et 27 juin 2021 de 08h00 à 18h00** aux 2 bureaux de vote installés à la salle polyvalente, place Philippe PIERRAT, dans le respect des mesures sanitaires du moment.

- Le 36^{ème} rallye « Vosges Grand Est », initialement prévu le week-end du 12 et 13 juin 2021, est avancé du 10 au 12 juin 2021.

- Les deux épreuves spéciales « NOIRMONT-MARMONFOSSE, se dérouleront **le vendredi 11 juin 2021.**

Les routes à usage privatif sur TAINTRUX (chemin du Poirier, col de Noirmont et celles des Rouges-Eaux) seront fermées à la circulation **le vendredi 11 juin 2021 de 10h00 à 21h00.**



- La 11^{ème} randonnée historique pour véhicules d'époque, dénommée Vosges Classic Rallye traversera notre commune **le samedi 21 août 2021, entre 16h00 et 19h00**, par les Rouges-Eaux, le col de Noirmont, les chemins du Chant de l'Alouette, du Moulin et les RD31 et 58 en direction de SAULCY-SUR-MEURTHE.



- L'étude VALTERRA portant sur le diagnostic de notre réseau d'eau potable étant arrivée à sa fin, la porte des subventions pour travaux est enfin ouverte.

Dès cette année, en priorité, sous la houlette de la régie eau-assainissement de la CASDDV, les conduites d'eau vétustes des chemins des 3 Scieries, de Xainfaing, de la Clanche et impasse du Mézé seront remplacées.

À court terme, une clôture de protection sera installée au second captage de Grandrupt et pour pallier le manque d'eau lors de périodes de sécheresse, une conduite de liaison SAULCY - TAINTRUX verra le jour.



Points divers

LE HAUT FER

Monsieur Jean-Luc SCHMITT, architecte à ST DIE-DES-VOSGES, avait présenté une belle étude de faisabilité sur le projet de réhabilitation de l'ancien hôtel restaurant du Haut-Fer. Il a été retenu parmi plusieurs candidats en qualité de maître d'œuvre. Le dossier de permis de construire est en cours de préparation et sera déposé début juin.

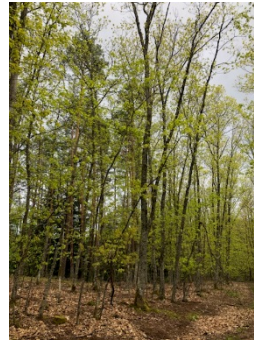
LE POINT SERVICE

Le point service de conseils et d'aides aux administrés pour effectuer leurs démarches administratives, notamment en ligne (via internet), est opérationnel depuis le 01 juin 2021. Animé par M. Jean-Luc CUNY, premier adjoint et Mme Brigitte COLIGNON, secrétaire de mairie, il est ouvert, **sur rendez-vous**, les mardis et jeudis de 10h00 à 12h00.

SITE INTERNET

Dans un souci de constante amélioration de notre réseau de communication, des devis sont à l'étude pour la mise en route du site internet de la commune. Vous y trouverez divers renseignements : histoire, services, commerces, écoles, administratif, tourisme....

Forêt taintrusienne



Avec ses 2000 Ha dont 1400 Ha de communal, la forêt de TAINTRUX est la deuxième plus grande des Vosges.

Principalement composée de sapins (41,1%) et de pins (31%), notre forêt a toujours été une source importante de revenus pour la commune. Ainsi, en 2014 par exemple, la vente des bois a rapporté 272 946.60€ HT. Malheureusement, depuis 2 ans, cette ressource a largement baissé puisqu'en 2020, la vente des bois a seulement rapporté 20 427.74€ HT.

Pourquoi un tel changement ?

L'importante quantité de bois scolytés accélérée par le réchauffement climatique, a fait baisser les cours du bois. Cela dit, la disparition de massifs de résineux dans le Grand Est, la demande mondiale et le manque de matière nous laisse entrevoir un retournement du marché.

A TAINTRUX, grâce à la diversité d'essences adaptées à sa situation géographique (versant Nord, versant Sud), nous devrions garder en partie un paysage forestier à condition, bien sûr, de rester vigilants. En effet, chaque essence nécessite une gestion particulière :

- Concernant le sapin, via l'ONF, nous avons déjà modifié notre manière de récolter les bois. Des coupes rases et d'amélioration, nous sommes passés aux coupes irrégulières en prélevant moins d'arbres à l'hectare et des diamètres variés. Ceci permettra de garder une forêt permanente qui se régénérera durablement en sapins et autres essences locales. De plus, ceci fixera au sol l'hygrométrie nécessaire à la croissance des jeunes arbres.

360 m³ de sapins secs et 420 m³ de sapins frais déracinés par le poids de la neige lourde de cet hiver ont été prélevés ces derniers mois.

- La politique actuelle de régénération du pin reste inchangée vu qu'elle se montre efficace. 80 m³ de pins secs ont été prélevés cet automne.

- Concernant l'épicéa, nous avons prélevé 180 m³ de bois scolytés. Heureusement, nous n'avons que 14% de cette essence. En effet, le scolyte a déjà éradiqué la quasi-totalité de l'épicéa en plaine.

De plus, nous avons le plaisir de vous annoncer que les 2 Ha dévastés ont déjà été reboisés Douglas par l'entreprise DIEUDONNE de BELMONT SUR BUTTANT. Les 3550 plants ont coûté 5431€ HT dont 1500€ de traitement contre le gibier (TRICO). Nous avons pris le risque de planter en racines nues et non en godets. Le godet permet certes un meilleur départ en cas de sécheresse mais est plus onéreux et composé de minéraux attirant les sangliers qui les déterrent et s'en nourrissent.

Nous ne voulions pas perdre de temps sur le reboisement vu la propreté du sol et donc sa facilité à travailler. Le coût aurait été plus onéreux par la suite. Parallèlement à cela, une demande de subvention pour 4 Ha a été soumise au Plan de relance national forestier. Malheureusement, les aides allouées au reboisement ne représentent que 10% des besoins dans les Vosges...

Sur la photo, vous pouvez observer que les Douglas sont maculés de blanc. Il s'agit de TRICO, matière à base de graisse de mouton qui permet de les protéger contre le gibier. Toutefois, nous avons commencé à remarquer les limites de son efficacité quand la population de cervidés est trop importante.

Actuellement, nous allons donc nous efforcer de modifier nos méthodes de prélèvement en régénérant et diversifiant nos essences locales. Sans le recul nécessaire, il nous paraît encore risquer d'importer des essences plus méditerranéennes, voire exotiques, pour pallier aux conséquences du réchauffement. Ceci pourrait modifier et porter préjudice à notre biodiversité. Néanmoins, nous allons tenter l'expérience, sur 1.5 Ha de sol pauvre, de reboiser pins Laricio, chênes rouges et châtaigniers.

Il faut toutefois garder espoir. Les jeunes plants poussés naturellement ou artificiellement, déjà habitués au stress hydrique de ces dernières années, seront forcément plus résilients au changement climatique contrairement à leurs parents.

Cette année, aux mois d'avril et mai, il a plu et c'est profitable pour nos arbres.



La vie du village

Le marché des producteurs d'à côté

La fête du terroir qui s'était tenue le 1^{er} novembre 2020 avait ravi bon nombre de Taintrusiens et la convivialité du moment n'avait échappé à personne.

C'est pourquoi, le 2 avril 2021, le conseil municipal s'est prononcé en faveur de la tenue d'un marché de producteurs locaux de TAINTRUX et des environs.

Ce marché se tiendra au centre du village le deuxième dimanche de chaque mois de 8 heures à 12 heures.



Cérémonie patriotique

Sous l'impulsion de son maire, Pierre CHACHAY, TAINTRUX a renoué avec une cérémonie patriotique nationale, la commémoration du 08 mai 1945. Sous un soleil radieux et en comité restreint, crise sanitaire oblige, le maire, Florence RICATTE 4^{ème} adjointe, René GROSGEORGE président de l'Union Nationale des Combattants et son adjoint Daniel FURIGA, Marcel BATAILLE maire honoraire de TAINTRUX, président local du Souvenir Français et messieurs HUFSCHEMITT et WEISROCK porte-drapeaux se sont retrouvés devant le monuments aux morts de 1939/1945.

Avec Bruno GROSGEORGE, conseiller municipal et chef du protocole, la cérémonie a commencé par une montée des couleurs suivie de la lecture de la lettre de Geneviève DARRIEUSSECO, ministre déléguée à la Mémoire et aux Anciens Combattants, d'un dépôt de gerbes, de la sonnerie aux morts et la Marseillaise enfin, pour clore cette 76^{ème} commémoration de fin de la seconde guerre mondiale, le salut aux porte-drapeaux par la délégation officielle.

Dès la fin de cette pandémie mondiale, les enfants de nos écoles pourront être associés à cette commémoration afin de perpétuer le devoir de mémoire envers tous ceux qui se sont sacrifiés pour nous permettre à tous de vivre en liberté.

Du côté du centre aéré

Magali HOUEL est chargée de l'accueil des enfants de 4 à 11 ans au centre de loisirs. Malgré le protocole sanitaire, le centre a accueilli 20 enfants la première semaine des vacances d'hiver et 11 enfants pendant la deuxième semaine.

Comme toujours, les thèmes proposés étaient de qualité et ont été appréciés par les enfants. Ces derniers ont pu participer à notre concours TOP CHEF local avec pour sujet « de toutes les couleurs » et « cuisine campagnarde ».

Martine BATAILLE tenait le rôle de chef cuisinier.

A la fin de la semaine, un repas préparé et dégusté en commun clôturait le séjour et une récompense était décernée aux heureux gagnants de Top Chef : une brochette de bonbons ou un panier campagnard.

Afin de prendre l'air, Vanessa SAVIGNARD accompagnatrice en montagne avait également organisé une randonnée.

En avril, la semaine de cuisine sauvage et celle de garderie récréative ont été annulées en raison du confinement.

Le thème de la cuisine sauvage sera donc reporté à la première semaine de juillet. Les participants prépareront une marche gourmande pour la deuxième semaine et ils feront du trail ou de la randonnée pour la troisième semaine.

Les effectifs du centre de loisirs sont en baisse et nous espérons que c'est seulement dû au protocole sanitaire.

Pour rappel, les tarifs sont de 40 € pour la semaine pour les habitants de TAINTRUX et de 80€ pour les participants extérieurs (modulables en fonction de la CAF).



Du côté des écoles

La garderie a un nouvel espace!

La garderie accueille désormais les élèves des 2 écoles, dans le bâtiment de la mairie, à la salle de la cantine.

Nous avons décidé de réunir les 2 garderies afin de garantir une surveillance qui respecte le taux d'encadrement et qui améliore la qualité de l'accueil des enfants du village. Par ailleurs, cet emplacement permet de centraliser tout le périscolaire (cantine + garderie) dans un même lieu. Les locaux possédaient déjà des jeux, des sanitaires, une aire de jeux extérieurs sécurisée.

Le scolaire conserve ainsi un espace entièrement dédié aux apprentissages.

Les nichoirs

Rappelons-nous... A l'initiative de Franck SAINT DIZIER, éco-délégué, les scouts qui ont séjourné dans notre commune en juillet 2020, ont construit des nichoirs pour les mésanges. En effet, ces oiseaux sont friands de chenilles processionnaires. Bernard SAINT DIZIER maire honoraire, a contribué également à la fabrication de quelques nichoirs.

Les enfants de l'école ont été sensibilisés à cette opération et ils ont eu pour mission de décorer et de parrainer un nichoir.

Fin mai 2021, cinq nichoirs seraient occupés par des mésanges.

Invités à surveiller les nichoirs à l'aide de leurs parents, les enfants devaient signaler l'occupation de ces derniers. Un petit prix sera décerné par Franck.

Belle occasion d'en apprendre plus sur notre environnement et un grand merci aux participants !



Les écoles du village

En début d'année, la décision de fermer une classe de l'école avait été envisagée par l'Education Nationale.

Monsieur le Maire a rencontré les différents partenaires et, par courrier, a sollicité le report de cette décision afin de conserver la qualité de travail des enseignants même si les effectifs sont en baisse. Sa requête a été entendue et couronnée de succès. La classe est maintenue pour cette année.

D'autre part, afin de faciliter le travail administratif au niveau des écoles, l'école maternelle de Rougville et l'école élémentaire seront rassemblées sous la direction d'un seul directeur pas encore désigné. Malgré cette fusion administrative, les sites des écoles sont bien entendus conservés et rien ne change dans le fonctionnement des classes.



Sortie environnement

Dans le cadre d'un projet de sensibilisation des élèves habitant à proximité d'un cours d'eau en l'occurrence, le Taintroué, les élèves de Mmes BOUSSIER et ROPA sont allés sur le terrain avec une animatrice de l'association ETC Terra.

Lors de leur 1^{ère} sortie, les CM1/CM2 sont allés à la découverte de la rivière et de sa dynamique. Malgré la pluie, ils ont pêché divers invertébrés aquatiques qu'ils ont ramenés en classe pour les observer et les identifier grâce à une clé de détermination. Ils ont ainsi identifié le gerris, la sangsue, le gammare, la larve de perle..... Enfin l'animation s'est terminée par des ateliers ludiques sur la faune aquatique.

La prochaine sortie prévue le 21 juin, portera sur les usages de la rivière par l'Homme et les conséquences sur la faune. Une restitution de ces animations sera effectuée par les 2 classes sous forme de panneaux d'expositions et d'articles.



Réflexion sur l'incivilité

Voilà plus d'un an qu'une nouvelle mandature prenait les clefs de la commune.

Une équipe audacieuse s'est mise en place dans un moule différent où les valeurs de chacune et chacun déterminent un savoir-être et savoir-faire.

Il est compréhensible qu'en ces moments de pandémie, échanger, communiquer, s'exprimer peut être source de bienfaits... Pour autant, les décisions et les actions entreprises ne peuvent malheureusement pas faire l'unanimité mais soyez certains que nous n'avons qu'un seul objectif : améliorer le cadre de vie de tous les taintrusiens.

Travaux

Opération hivernale

Les années se suivent et ne se ressemblent pas.

Ce fut le cas de ce début d'année où nous avons connu des périodes d'enneigement que nous avons presque oubliées à notre altitude.

Tellement oubliées qu'il a fallu très vite se réhabituer à une conduite sur sol enneigé, ce qui n'a pas fait oublier aux éternels insatisfaits d'apostropher sans préambule les équipes de déneigement.

Branchages, arbres déracinés, obstacles tombés en travers de chaussée, un déluge d'événements a prouvé encore une fois que la nature a aussi ses propres droits.

Passant outre ces démesures, deux pèlerins de la nuit, Frédéric de notre service technique accompagné par Eric NOEL, mandaté dans l'urgence, ont su garder bon pied bon œil pour parfaire la circulation de nos administrés.

« Après le passage de la lame de déneigement sur nos chaussées, retirer le bourrelet de neige devant les accès aux propriétés demeure à la charge de l'administré »



Réfection de chaussée - nids de poule

La neige et le froid ne font pas bon ménage sur l'étroitesse de nos chaussées qui souffrent des intrépides passages d'engins divers.

Entre deux périodes de froid, une intervention de notre service technique pour résorber certains ornières a été programmée.

La mise en œuvre d'enrobés à froid a permis pour quelque temps de sauvegarder la structure de nos chaussées et de parfaire la circulation.



Les gros objets – Les encombrants

Pour la seconde fois, l'enlèvement des gros objets a permis à nos administrés de se libérer d'objets obsolètes, soit l'équivalent de 6 tonnes 400.

Néanmoins, il est à se demander si les recommandations ont bien été comprises. Certains se complaisent encore à déposer ou à vouloir évacuer des produits et du matériel hétéroclites.

Ramassage des gros objets ne signifie aucunement pour la Mairie de devenir le « ferrailleur du coin » : un peu de raison et un peu moins d'excentricité...

Les coordonnées de plusieurs ferrailleurs pouvant se déplacer sont disponibles en mairie.

Face à ce manque de civisme et au détrimement d'autres administrés, nous ne pourrions continuer notre démarche face à l'irrespect de certains.

Appartement du presbytère

Après les divers réaménagements effectués l'an dernier, l'appartement du presbytère a reçu une nouvelle locataire depuis le 01 avril 2021.

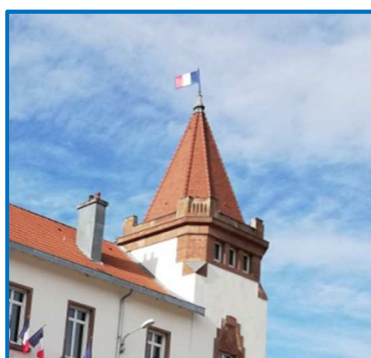
Nous lui souhaitons un bon aménagement dans sa nouvelle demeure.

Travaux de voirie 2021-2025

Le programme voirie 2021 est lancé.

Après montage des différentes pièces administratives, le marché est attribué à l'entreprise STPI ROUTES.

Nous attendons le départ des premiers coups de pioches pour cet été.



Les couleurs de la mairie

Les couleurs culminantes de notre Mairie ont bien failli perdre de la hauteur.

Au risque de se retrouver à terre avec tous les désagréments engendrés par une telle chute, le système girouette utilisé par des vents virevoltants se devait d'être révisé et renforcé.

L'opération de maintenance engagée par l'entreprise COANUS est en cours et la repose de nos couleurs s'ensuivra.





Fossés et cours d'eau

Il pleut, il neige, il gèle et nos terres se gorgent d'eau nécessitant des évacuations propices à une bonne irrigation et un bon maintien de cette ressource appelée simplement « eau ».

Le fossé et ses innombrables usages permettent de contribuer à une bonne évacuation des eaux de ruissellement.

A défaut d'entretien, de création ou d'aménagement, chacun de nous, suivant l'implantation de son habitation, peut se retrouver les pieds dans l'eau. Ce qui implique la responsabilité de chacun de nous.

A l'échelle de la commune, l'entretien et la conservation des fossés et cours d'eau font partie de ses prérogatives.

Néanmoins, des opérations de nettoyage sous haute pression incombant aux riverains furent réalisées par une entreprise spécialisée.

Quant aux particuliers, il leur appartient d'entretenir tout fossé et/ou cours d'eau existant sur leur terrain privé et d'en faciliter les écoulements.

Le propriétaire du fond inférieur a l'obligation de recevoir les eaux pluviales s'écoulant naturellement du fond supérieur.

La maintenance et l'entretien des fossés et des aqueducs sont à la charge des propriétaires, principalement en période automnale à la chute des feuilles.

Les fossés remplissent des fonctions d'intérêt privé et d'intérêt général.

Conformément au Code de l'environnement, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5^{ème} classe le fait :

**De détruire totalement ou partiellement des conduites d'eau ou fossés évacuateurs
D'apporter volontairement tout obstacle au libre écoulement des eaux**

Appartement auberge de l'Echaugette

Dans la continuité d'une accessibilité pérenne à l'appartement situé au-dessus de l'auberge de l'Echaugette, l'aménagement d'un parking et d'un jardin finalisait l'action lancée l'année dernière.

Profitant d'une période fortement chaude et ensoleillée, l'équipe de notre service technique, prenant sa contribution au service local avec sérieux, s'engagea telle une petite entreprise dans ce type de travaux.

Le résultat est à la hauteur de leur compétence et laisse présager bien d'autres pertinences.



Déchets ménagers – Conseil de tri

Il est encore bien dommage que certaines personnes ne prennent pas le temps de plier un carton et de le mettre dans le conteneur adéquat, de profiter d'un déplacement vers CORCIEUX ou SAINT-DIE des VOSGES pour déposer ses petits objets en déchetterie.

Que de déplacement sans objectif, épuré de tout respect !

Le temps arrivera où chacun finira par payer l'incivisme du voisin...

L'ambiguïté du lundi de Pâques quant au ramassage des déchets ménagers a laissé des sacs sur l'accotement de notre voirie.

Nous rappelons que le ramassage des déchets ménagers s'effectue bien tous les lundis de chaque semaine à l'exception du 01 janvier, 01 mai et 25 décembre dans la mesure où cette journée tombe un lundi.

Dans ce cas, le ramassage se déroulera un autre jour de la semaine. La démarche exacte sera annoncée par voie de presse.



Comme annoncé en ce début d'année, notre collectivité bénéficie d'une extension des consignes de tri.

La démarche du tri sélectif est en manœuvre.

(cf. *petit guide du tri distribué avec le Taintrusien n°2*)

Dans l'idée, la mise en place des sacs de couleur jaune est prévue pour le 3^{ème} trimestre 2021 avec un ramassage le lundi et ce, tous les quinze jours.

Nos déchets ménagers restent collectés le lundi de chaque semaine.

A l'avenir, nos *Point d'Apport Volontaire* (PAV) seraient équipés uniquement de conteneurs à verres.

Tous les administrés seront prévenus de la mise en action de ces principes.

Il y aura cohabitation des deux systèmes (PAV et sacs jaunes) pendant la période estivale afin de basculer progressivement de l'une à l'autre des procédures.

Évodia et votre collectivité communiquent

Tri des emballages : on vous simplifie la vie !

Pour améliorer le recyclage des déchets et vous simplifier le tri au quotidien, ÉVODIA, en collaboration avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges en charge de la collecte des déchets ménagers, fait évoluer les consignes de tri.

En effet, depuis le 1^{er} janvier 2021, dans les Vosges, **100 % des emballages en plastique se trient !**

Ce qui change ?

En plus de vos déchets recyclables habituels, comme les bouteilles, bidons et flacons en plastique, les papiers, les emballages métalliques et en carton, vous pouvez désormais déposer tous vos emballages en plastique dans les conteneurs ou sacs jaunes.

Quelques exemples des nouveaux emballages à mettre dans vos Points d'Apports Volontaires ou dans vos sacs jaunes :

pots de yaourt, barquettes de beurre, de viande, emballages en plastique de paquet de gâteaux, films alimentaires, blisters et sacs plastiques, pots de crème ou encore boîtes de poudre chocolatée...

Et pour le verre ? rien ne change

Les emballages en verre sont toujours à déposer dans le conteneur à verre.

Grâce à votre geste de tri, vous agissez en faveur de l'environnement et de la préservation des ressources naturelles, tout en diminuant le poids de votre poubelle grise d'ordures ménagères.

Désormais, n'hésitez plus :

si c'est un emballage, il va au tri.

Mais n'oublions pas que le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !

Nous vous remercions d'avance pour votre contribution à ces nouvelles consignes et vous donnons rendez-vous en septembre 2021 pour un premier bilan de cette nouvelle étape !

Un question ? Un doute ?



La Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges se tient à votre disposition par téléphone au **03 29 52 65 56** ou par mail : service-dechets@ca-saintdie.fr
Vous pouvez également consulter le site www.evodia.org.



CITEO
Directeur régional de la collecte
www.citeo.fr



Avec Évodia et votre collectivité,
tous les emballages se trient et les papiers se recyclent !

evodia
www.evodia.org

Histoire locale

La pierre de Laitre

Culminant à 624 m d'altitude, la Pierre de Laitre offre une belle vue sur notre village.



L'aître est un cimetière attenant à un lieu de culte. Le nom de la pierre de Laitre ou pierre de l'aître provient donc de sa situation géographique surplombant le cimetière du village.

Depuis février 2021, les taintrusiens ont une nouvelle vue sur la Pierre de Laitre grâce à une coupe de pins et de sapins organisée par Franck SAINT-DIZIER.

Merci à l'entreprise MAURICE Travaux Forestier de COINCHES pour la qualité de son travail, vu la dangerosité de la prestation.

Profitant d'une promenade, vous aurez également le plaisir de découvrir la vue panoramique élargie sur les différents quartiers du village ainsi qu'un nouveau point de vue sous la roche grâce au sentier qui passe en-dessous.

Quant aux grimpeurs, ils apprécieront la soixantaine de voies parsemées parmi les blocs de grès.

En observant le sommet de la roche gréseuse, on voit deux cavités de forme circulaire. Ces creusements sont appelés des pierres à bassin par opposition aux pierres à cupules dont le diamètre est inférieur à 20 cm.

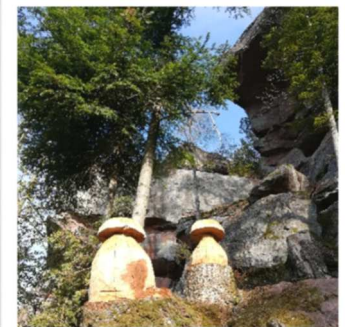
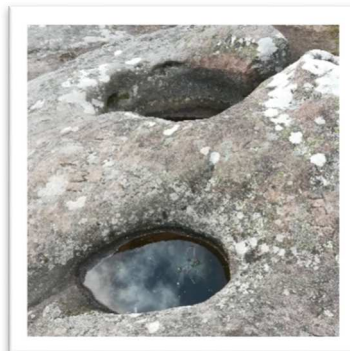
Il est difficile de définir exactement la vocation de ces pierres à bassin, d'origine certainement humaine.

Certains y voient des pierres à sacrifice où les druides coupaient la tête de leur victime au-dessus du bassin, le bassin servant d'écuelle pour le sang.

D'autres y voient une utilisation plus pratique où le bassin servait de récipient pour l'eau du ciel.

En 1940, les allemands avaient installé un baraquement avec poste d'émetteur téléphone au sommet.

Les barrières de sécurité ont été installées sous la mandature de Michel POIREL.



LE TAINTRUSIEN

Editeur : Mairie de TAINTRUX
Directeur de la publication : P. CHACHAY

Équipe de rédaction : F. GUILLEMIN,
M. CHAMPREUX, J.L. CUNY, G. VENNET, R. VILLENEUVE

Impression : L'ORMONT IMPRIMEUR SAINT-DIE des VOSGES